

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Conseils et mesures de précaution

Consignes complémentaires de santé publique pour la réintégration du domicile à la suite d'une inondation

Joliette, le 19 mai 2017 – La Direction de santé publique de Lanaudière souhaite sensibiliser la population à certaines précautions à prendre lors de la réintégration du domicile à la suite d'une inondation.

Ces consignes sont complémentaires [à celles déjà publiées](#) et se trouvent également sur le site d'Urgence Québec. Elles s'adressent à la population générale. Elles ne remplacent pas les directives émises aux travailleurs :

Port du masque N95

Le port du masque N95 lors du retour dans une construction inondée doit être envisagé s'il y a **présence importante de moisissures** (taches verdâtres ou noirâtres, odeur de mois). Dans ce cas, il est aussi important de ventiler les pièces pour diminuer l'humidité. Il faut procéder aux travaux de nettoyage et d'assèchement des lieux touchés le plus rapidement possible. À noter qu'il n'est pas recommandé de faire faire des échantillonnages d'air.

Le masque est conseillé pour tout **travail de démolition** de parois contaminées par les eaux d'inondations. Il est aussi recommandé de confier les travaux importants à un entrepreneur.

En ce qui concerne les travaux à réaliser **à l'extérieur**, le port du masque N95 doit aussi être considéré par les **personnes asthmatiques ou allergiques** qui manipuleront des matériaux contaminés par l'eau d'inondation.

Les masques N95 sont vendus dans les quincailleries ou les pharmacies. Ils sont reconnaissables par la présence du logo « **NIOSH N95** » directement sur le masque. Il est important de suivre les indications du fabricant pour bien ajuster le masque au visage.

Vêtements

Les vêtements ou survêtements de travail doivent être changés tous les jours. Ils doivent être lavés dans la laveuse séparément des autres vêtements de la maison avec le détergent habituel et selon les consignes écrites sur l'étiquette. Bien laisser sécher les vêtements avant de les porter à nouveau.

Les bottes de caoutchouc doivent être rincées, nettoyées avec du savon et de l'eau, puis séchées à l'air.

Vaccination contre le tétanos

Le site Urgence Québec aborde la question de l'immunisation contre le tétanos **en cas de blessure**. Ces recommandations s'appliquent sur une base individuelle et les personnes blessées devraient consulter les services de santé usuels. Il n'est pas

requis de tenir des cliniques de vaccination spécifique.

Sable contaminé et carrés de sable

La gestion des sacs de sable est décrite en détail dans le feuillet d'Urgence Québec dont vous trouverez le lien à la fin de ce communiqué. Par contre, en ce qui concerne les carrés de sable domestiques inondés, il est indiqué de retirer le sable en totalité et de suivre ces recommandations d'entretien :

- Utiliser du sable spécialement conçu pour les carrés de sable, exempt de matières organiques, toxiques ou dangereuses.
- Remplacer le sable aussi souvent que nécessaire afin qu'il soit toujours visiblement propre.
- Ranger à l'abri, entre les utilisations, les jouets. Les nettoyer et les assainir toutes les semaines.
- Exposer le carré de sable au soleil pour réduire la prolifération des agents infectieux.
- Utiliser un contenant laissant circuler l'air et s'égoutter l'eau. Il ne faut pas utiliser un contenant de plastique avec un couvercle hermétique.
- Couvrir d'une moustiquaire ou de tout autre couvercle perméable à l'air pour éviter que les animaux utilisent le carré de sable comme une litière.
- Ratisser et nettoyer le carré de sable pour y enlever les excréments des animaux et d'autres matières indésirables. S'il y a présence de matières fécales animales ou humaines, il faut retirer tout le sable qui a pu être contaminé. Selon la contamination, il peut être justifié de changer le sable.

Source : *Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec - Guide d'intervention.*

Vous trouverez toutes ces informations ainsi que d'autres conseils judicieux dans le feuillet [Réintégrer son domicile](#) réalisé par Urgence Québec.

- 30 -

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : Hélène Gaboury
Service des communications
450 759-8222, poste 2268
Helene.gaboury@ssss.gouv.qc.ca